

Menuisier·ère

Avant de commencer

Si au Moyen Âge le « Carpenta » (charpentier) est celui qui travaille le bois, on distingue cependant les charpentiers de la grande cognée pour les travaux de grande structure et les planchers, et les charpentiers de la petite cognée pour les ouvrages de moindres dimensions comme les coffres et les bancs. Ces derniers se sont spécialisés dans la fabrication d'ouvrages plus petits, tout ce qui concerne les huisseries. On dira qu'ils s'occupent de la « menuiserie » qui deviendra menuiserie.



Le métier de menuisier·ère

La menuiserie est l'art d'assembler entre elles des pièces de bois de petites sections pour réaliser des ouvrages destinés à équiper les bâtiments de toute nature.

Le-la menuisier·ère est, dans le bâtiment, l'artisan·e du second œuvre qui réalise et pose les portes, les fenêtres, les châssis, les volets, les placards, les parquets, les escaliers. Il-elle peut aussi s'occuper des lambris à l'intérieur des pièces civiles, ainsi que du mobilier religieux dans les églises comme les rétables, les chaires à prêcher ou les orgues. Il-elle réalise l'agencement intérieur. Le-la menuisier·ère a en effet pour ambition de rendre l'ouvrage « bien fini » et propre.

Le bois n'est plus aujourd'hui le seul matériau travaillé par le-la menuisier·ère. Il peut aussi utiliser l'aluminium et ses dérivés, les PVC, le plastique, les matériaux composites, le plexiglas...



Après l'étude préalable de l'ouvrage et la réalisation d'un plan précis, le-la menuisier·ère choisit le bois en fonction de sa couleur, de sa résistance, et du style d'habitat.

Avec le matériel approprié, traditionnel ou informatisé, il-elle trace les éléments, débite les pièces nécessaires et y trace l'emplacement des assemblages et des décors. Ensuite, il-elle façonne et monte les différentes pièces de l'ouvrage, les pose et les teinte.

Si autrefois le-la menuisier·ère travaillait le bois sur un établi, il-elle dispose aujourd'hui d'une large gamme d'outils (rabot, scie, ciseaux, presse, rape, lime etc.) de machines et de matériaux adaptés à son travail.

Les entreprises de construction recherchent des menuisier·ère·s qualifié·e·s. C'est la taille de l'entreprise qui détermine le degré de liberté du professionnel. Sur les petits chantiers, il-elle s'organise à sa guise, sur les chantiers plus importants en revanche, il-elle opère sous les ordres d'un chef d'équipe. Ses horaires sont assez réguliers, mais il-elle est souvent soumis·e à des impératifs de délai qui l'obligent à faire preuve d'une certaine flexibilité.

Le-la menuisier·ère peut exercer son métier en entreprise artisanale, dans des entreprises qui fabriquent en petites séries ou dans des entreprises de production en grande distribution.

Pour les menuisier·ère·s poseur·se·s, les déplacements sont fréquents et nécessitent quelquefois de séjourner loin du domicile. La part de marché de la construction neuve a fortement diminué en faveur de la rénovation. En menuiserie, il y a donc davantage de petits chantiers qui font intervenir de petites équipes.



Du projet à l'exécution

La fabrication de menuiserie s'effectue en atelier. S'il-elle est solitaire dans la réalisation et le montage des éléments, le-la menuisier·ère doit coordonner son intervention sur le chantier avec celle d'autres ouvriers.

L'exercice de son métier requiert à la fois l'utilisation d'outils traditionnels (tels que raboteuse, toupie, ponceuse, mortaiseuse, perceuse, scie sauteuse, visseuse, etc.) mais aussi de machines à commande numérique, qui permettent des travaux de grande précision.

Une des caractéristiques du métier de menuisier·ère est d'offrir des travaux de toute nature et sans cesse renouvelés. C'est aussi un métier où il faut absolument respecter les conditions de sécurité, notamment pour l'utilisation des machines.

Ce métier est moins physique que la plupart des métiers du bâtiment. Le-la menuisier·ère fabricant·e travaille essentiellement en atelier, tandis que le-la menuisier·ère installateur·trice travaille plus sur les chantiers de construction ou chez les particuliers.

Comment devenir menuisier·ère ?

> Quelles sont les qualités attendues ?

Ce métier nécessite des prédispositions pour le dessin, le calcul et la géométrie. Aujourd'hui, le-la menuisier·ère n'est plus seulement un·e ouvrier·ère du bois, mais aussi un·e professionnel·le de l'informatique, le calcul technique étant de plus en plus souvent effectué grâce à des ordinateurs.

> Comment se former ?

Il existe des formations accessibles dès la sortie de la troisième, qui peuvent aller jusqu'au bac +5 voir bac +6

Les principaux diplômes professionnels sont :

- CAP « Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier, agencement », « menuisier installateur » pour acquérir les bases du métier et devenir ouvrier qualifié. C'est le passeport minimum d'entrée dans la profession, que les entreprises exigent souvent. L'enseignement est très centré sur le métier et ses savoir-faire. Il permet d'obtenir les bases nécessaires à l'exercice de la profession.
- CAP « Arts du bois » option marqueteur, option

sculpteur ornementaliste ou option tourneur pour se spécialiser dans une pratique plus artistique du travail du bois.

- Bac Professionnel « Technicien constructeur bois » ou « Technicien menuisier-agenceur », pour approfondir ses connaissances techniques.
- Bac Professionnel spécialisé technicien de fabrication bois et matériaux associés.
- Bac STI spécialité génie mécanique option bois et matériaux associés

Enfin, avec le Bac vous pourrez préparer :

- BTS systèmes constructifs bois et habitat ;
- BTS technico-commercial option bois et dérivés ;
- Brevet professionnel de menuisier (pour cette formation certaines écoles exigent aussi le CAP)
- Il existe enfin des Certificats de Qualification Professionnelle pour se professionnaliser.

À retenir

- C'est un métier pour lequel le sens de l'esthétique et de la minutie est essentiel.
- Le respect des consignes de sécurité est indispensable, notamment pour le travail sur les machines.



En parallèle

- Voir les fiches métiers n°6 « Ébéniste » ou n°3 « Charpentier ».
- Voir la fiche matériau « Bois ».



Pour aller plus loin

- Consulter le site internet des Compagnons du Devoir (www.compagnons-du-devoir.com).
- Participer à un chantier « menuiserie » avec REMPART.